

(M. MacNaught), de dire à ses commettants que je n'ai jamais oublié que ce sont eux qui m'ont permis de rentrer à la Chambre des communes après mon élévation à la direction du parti libéral; je n'ai pas oublié non plus la précieuse marque de courtoisie que m'ont prodiguée, en cette circonstance, tous les partis représentés dans cette circonscription, bien qu'alors, je m'empresse de le dire, il n'y eût que deux partis politiques. La circonscription de Prince se trouvait sans représentant au moment où l'on me nommait chef du parti libéral et le premier ministre provincial d'alors, M. Bell, me dit, à l'issue du congrès, que je ferais bien de ne pas accepter d'invitation d'une autre circonscription avant qu'il tournât dans l'île. Il y retourna, en effet, et j'avais l'avantage de me faire élire au Parlement peu de temps après.

L'honorable député de Prince apporte à la Chambre non seulement des dons oratoires exceptionnels, mais une connaissance profonde et une vaste expérience des coutumes parlementaires. Tous les honorables députés ne le savent peut-être pas, mais l'honorable représentant de Prince a été pendant de longues années conseiller juridique, puis greffier de l'Assemblée législative de l'Île du Prince-Edouard. Une expérience de plus de dix années en ce domaine, jointe à la belle formation juridique de l'honorable député, ajoute beaucoup aux qualités qui peuvent le plus rendre service à un membre de la Chambre. Je le félicite très chaleureusement de son discours et lui souhaite des succès de plus en plus marqués en sa qualité de député à la Chambre des communes.

A mon jeune ami, l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cournoyer), je dirai qu'il a eu l'avantage d'entendre des membres de tous les coins de la Chambre louer spontanément les qualités du parlementaire distingué qui a représenté pendant environ trente-cinq ans la circonscription en cause. Je considère comme un grand honneur pour l'honorable député le fait que les commettants de Richelieu-Verchères l'aient désigné comme successeur de feu l'honorable M. Cardin et comme un honneur exceptionnel le fait qu'il ait obtenu, lors de l'élection complémentaire tenue dans cette circonscription, la magnifique majorité que l'on sait.

La façon admirable dont l'honorable député s'est acquitté de sa tâche n'a pas étonné ceux d'entre nous qui avaient entendu parler des succès qu'il a remportés dans des concours oratoires, non seulement en divers endroits du pays, mais aux États-Unis. Ils savaient qu'il se montrerait à la hauteur de la situation. Tous les honorables députés reconnaîtront que

[Le très hon. Mackenzie King.]

l'honorable représentant s'est acquitté de sa tâche d'une façon qui lui fait grand honneur à lui-même et à la circonscription qu'il représente. A lui aussi, j'offre mes vœux les plus sincères et les meilleurs en ce qui concerne l'avenir qui l'attend à la Chambre et qui sera, j'en suis sûr, des plus brillants.

Au début de la partie sérieuse de ses observations, le chef de l'opposition (M. Bracken) a critiqué assez vivement le discours du trône. J'ignore ce qu'il attend d'un discours du trône. Je ne m'attendais certes pas à des compliments de sa part à ce sujet, mais je crois qu'il se trompe sur la raison d'être du discours du trône, si, comme il l'a indiqué l'autre jour, il est d'avis que ce discours doit indiquer, non seulement la liste des mesures dont sera saisi le Parlement, mais encore le détail de ces mesures.

Tel n'est pas le but du discours du trône, qui n'est qu'un moyen de mettre en marche les travaux du Parlement dans les deux Chambres. Son objet est d'exposer, dans les grandes lignes, la nature de la tâche dont le Parlement devra s'acquitter, tout en donnant à l'ensemble des députés une idée du travail qui les attend au cours de la session. On compte qu'il mentionnera, sans plus, les mesures d'importance exceptionnelle. Jamais, à ma connaissance, un discours du trône au Canada,—exception faite, j'allais dire, pour celui qui annonçait la dissolution immédiate de la Chambre,—n'a eu pour objet d'exposer, en termes précis, tout un programme.

Quelques remarques maintenant en marge du discours du trône, afin que les honorables députés puissent juger par eux-mêmes si ce document renferme bien les détails que la Chambre des communes pouvait attendre quant au programme de la session. A la suite des quelques remarques personnelles par lesquelles Son Excellence exprime le plaisir qu'elle éprouve à se rencontrer avec les députés, le discours débute par la mention de la situation du monde et de la politique internationale. Je profite de l'occasion pour signaler aux honorables députés un fait qu'ils n'avaient peut-être pas remarqué. Dans le cas des discours du trône dont j'ai entendu lecture ici par le passé, et de fait jusqu'aux huit ou neuf dernières années, lorsque mention était faite de la politique internationale, elle venait à la fin plutôt qu'au début du discours. On se trouvait en quelque sorte à rappeler en passant que notre pays commençait à participer aux affaires extérieures, et la simple annonce d'une conférence impériale ou de quelque autre réunion qui devait être tenue dans un autre pays constituait à peu près l'unique allusion à la politique internationale. J'affirme que le présent discours du trône rappelle nettement aux honorables membres de la